

Les brèves d'Endoufielle

N° 11 DECEMBRE 2017

DANS CE
BULLETIN

Le message
de notre
Maire

SICTOM-EST

Eclairage
public
nocturne

Fêtes de fin
d'année -
Horaires &
Permanences

Repas des
aînés

Le message de notre Maire

Endoufielloises, Endoufiellois,

2017 touche déjà à sa fin, et avant que vous découvriez les actions entreprises au cours de cette année dans le « Petit Endoufiellois » qui sortira en janvier 2018, je tenais à vous informer de la mise en place du macaron pour accéder à la déchetterie : n'hésitez pas à user et à abuser de la déchetterie.

Les dépôts sauvages que nous constatons de façon récurrente sont très désagréables et polluants alors même que l'accès à la déchetterie est facile, proche et gratuit. Ces incivilités sont regrettables et irrespectueuses.

Avec les fêtes de fin d'année et les emballages encombrants dont vous voudrez vous débarrasser, soyons tous responsables et déposons-les directement à la déchetterie.

Venez donc chercher votre macaron !

Je vous souhaite avec un peu d'avance d'excellentes fêtes de fin d'année, et je vous donne rendez-vous à l'année prochaine!

Pascale Terrasson

SICTOM-EST

A compter du **1er février 2018**, l'accès aux déchetteries de notre secteur sera soumis à un contrôle par l'apposition d'un macaron sur le pare-brise de votre véhicule.

Toute personne ne possédant pas ce macaron se verra refuser l'entrée à la déchetterie. Vous pouvez vous le procurer auprès de la mairie (**un seul macaron par foyer**), sur présentation de la carte grise de votre véhicule et d'un justificatif de domicile sur la commune (facture électricité, téléphone, taxe d'habitation...).

Les professionnels ne sont pas concernés et devront continuer à présenter la carte d'accès délivrée par TRIGONE.



Eclairage public nocturne

A l'occasion de différents travaux réalisés cette année sur le réseau électrique public, deux horloges astronomiques qui permettent de programmer les périodes d'éclairage du village ont été installées.

Nos objectifs sont à la fois de maîtriser notre consommation d'énergie et de limiter la pollution lumineuse. Vous avez d'ailleurs été nombreux à nous avoir sollicité à ce sujet



C'est donc lors du dernier conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises :

- Interrompre l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin au lotissement « le Clos de la Fontaine » et autour de l'église.
- Maintenir l'éclairage public dans la rue de la Haille et sur la place de la Mairie en ne conservant qu'un lampadaire sur deux allumé de minuit à 5 heures.

C'est une petite contribution à la préservation de notre environnement.

Fêtes de fin d'année - Horaires & Permanences

Avec les fêtes de fin d'année, voici les horaires aménagés et les permanences de votre Mairie et de l'agence postale communale :

- Fermeture du 25 au 29 décembre
- Ouverture de la Mairie le 30 décembre de 9h à 11h uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales
- Ouverture de l'agence postale les 2, 4 et 5 janvier 2018 de 14h à 17h

Repas des aînés

Un événement auquel nous tenons est le repas des aînés, lieu d'échanges et de convivialité qui aura lieu le dimanche 21 janvier 2018.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer merci de vous faire connaître auprès de la Mairie, nous viendrons vous chercher. Pour les accompagnants éventuels, une participation de 20€/personne sera demandée.

Vous recevrez votre invitation prochainement.